

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS) Produits de Soudage**Alliage à base de cuivre nu / Barres et fil de soudure de couverture****J79-195, Rev. H****Datée de : 30-07-2015****SECTION 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT****Identificateur du produit: Barres et fil de soudure en alliage à base de cuivre nu****Nom du Fabricant :**

AMPCO METAL S.A.
Route de Chesalles 48
P.O. Box 45
1723 Marly 1
Suisse

E-Mail: info@ampcometal.comSite Internet : www.ampcometal.com**Contact / Numéro de téléphone (non urgent)**

+41 26 439 93 00

Nom de matériels :

AMPCO®-TRODE, AMPCO®-CORE, COPR-TRODE, SIL-TRODE. MIG, TIG et des électrodes couvertes

Ces matériels sont communément appelés AT-7, AT-8N, AT-10, AT-40, AT-46, AT-150, AT-160, AT-200, AT-300, AT-940, AC-200, AC-250, AC-250S, AC-300.

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS**Classification du Danger**

Ce produit est exempt de la classification selon la Réglementation de la Communication des Dangers de l'OSHA (CFR 1910.1200) depuis qu'il s'agit d'un article vendu et dans des conditions normales d'utilisation.

Éléments d'étiquetages**Mention d'avertissement** **DANGER****Symboles** **Non applicable****Pictogrammes** **Non applicable****CARCINOGENICITÉ :****CHROME** - Chrome VI est considéré cancérigène pour l'homme sur les listes d'IARC et de NTP, et il est classé par le NIOSH comme un cancérigène professionnel potentiel (sans d'autres catégorisations).**NICKEL** - est considéré comme cancérigène pour l'homme sur les listes d'IARC et de NTP, et il est classé par le NIOSH comme un cancérigène professionnel potentiel (sans d'autres catégorisations).

MANGANESE est classée par l'ACGIH dans le groupe d'A4 : ne peut pas être considérée comme un cancérigène pour l'homme.

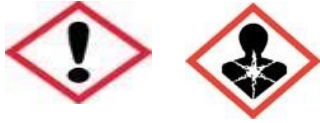
DIOXYDE DE TITANE est considéré inclassable par l'IARC en ce qui concerne la carcinogénicité chez l'homme et est classé par NIOSH comme un cancérigène professionnel potentiel (sans d'autres catégorisations).

DIOXYDE DE SILICIUM - est considéré cancérigène pour l'homme sur les listes de l'IARC et NTP et est classé par NIOSH comme un cancérigène professionnel potentiel (sans d'autres catégorisations).

FUMÉES DE SOUDAGE (non spécifiées ailleurs) sont considérées comme cancérigènes qui sont définies par le NIOSH et l'IARC sans autre catégorisation.

Label du Paquet :

Bien que ce produit n'ait pas besoin d'une étiquette de danger dans tous les pays, nous proposons de respecter les conseils de sécurité :

**Pictogrammes de GHS, GHS 07, GHS 08
- Contient Nickel****R-Phrases:**

Preuve limitée d'effet cancérigène

Peut-être entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

Toxique : danger d'un dommage grave à la santé à cause d'une exposition prolongée par l'inhalation

Nocif pour les organismes aquatiques, peut-être entraîner des effets néfastes à long terme dans l'environnement aquatique

Les vapeurs et fumées de brasage / soudage peuvent causer la fièvre des fumées métalliques (migraine, vertige, sécheresse, toux, nausée et fièvre) et ces symptômes peuvent apparaître dans 4-12 heures après l'exposition

Peut-être provoquer une irritation par l'inhalation prolongée des fumées de brasage /soudage.

GHS : Nickel

Catégories de danger :

Sensibilisation respiratoire / cutanée : Sens de peau: 1

Cancérogénicité : Carc.2

Toxicité des organes cibles spécifiques - exposition répétée : TOCS ER 1

Peut provoquer une réaction allergique de la peau.

Susceptible de causer un cancer

Provoquer des dommages aux organes par l'exposition prolongée ou répétée.

Présentations de danger : Nickel

H317 Peut provoquer une réaction allergique de la peau

H351 Susceptible de causer un cancer

H372 Provoquer des dommages aux organes par l'exposition prolongée ou répétée.

Conseils de prudence :

P285 En cas de ventilation insuffisante, portez un dispositif de protection respiratoire

P314 Consultez les médecins si vous ne vous sentez pas bien

P280 Portez des gants de protection / vêtements de protection / un dispositif de protection des yeux / un dispositif de protection du visage

P202 Ne pas le faire jusqu'à ce que toutes les précautions de sécurité aient été lues et comprises

P260 Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / spray

P501 Éliminer les contenus / conteneurs et l'installation de traitement des déchets conformément aux réglementations locales et nationales

Effets potentiels de la santé

Yeux : Radiation : les rayons d'arc du soudage peuvent nuire aux yeux. La chaleur et le métal fondu peuvent endommager gravement les yeux

Peau Chaleur : les objets jaillissants et le métal en fusion peuvent causer des brûlures

Électricité : un choc électrique peut causer des morts

Radiation de l'arc : cancer de la peau a été rapporté

Ingestion Pas une voie d'entrée prévue, mais si un produit ingéré peut causer des blessures graves

Inhalation Fumées: la surexposition aux fumées de soudure peut entraîner des symptômes tels que fièvre des fumées métalliques, vertige, nausée, sécheresse du nez, de la gorge ou des yeux

DANGERS DE SANTE AIGUS : Voir la Section 11

DANGERS DE SANTE CHRONIQUES : la Section 11

CONDITIONS MEDICALES GENERALEMENT AGGRAVEES PAR L'EXPOSITION : Rien trouvé.

AVERTISSEMENT : Ce produit contient ou produit une substance chimique connu par l'Etat de Californie, cette substance peut provoquer des anomalies congénitales (ou d'autres dommages reproductifs) et le cancer. (Code de santés (de se tles (ou d'autres dommages reproductifs) et

AVERTISSEMENT: éviter de respirer les fumées et les gaz de soudure; ils peuvent être dangereux pour votre santé. Utilisez toujours un équipement adéquat de ventilation et un équipement approprié de protection individuelle.

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION DES INGREDIENTS

Les compositions de l'Alliage de l'AMPCO individuel sont présentées sur la Certification des Propriétés Chimiques et Mécaniques, lorsqu'elles sont fournies, ou peuvent être trouvées dans la brochure promotionnelle de l'AMPCO.

Élément	Numéro de CAS	Pourcentage (%) en poids
Aluminium**	7429-90-5	0-20
Chrome*	7440-47-3	0-2
Cobalt*	7440-48-4	0-3
Cuivre*	7440-50-8	50-100
Fer	7439-89-6	0-6
Plomb*	7439-92-1	0-3
Manganèse*	7439-96-5	0-14
Nickel	7440-02-0	0-14
Silicium	7440-21-3	0-4
Étain	7440-31-5	50-100
Zinc	7440-66-6	0-42
Zirconium	7440-67-7	0-0.5

Les éléments dont le pourcentage énuméré supérieur à zéro sera présentés dans toutes les catégories d'alliages. Les éléments dont le pourcentage commençant par zéro ne seraient pas être présentés dans certaines catégories d'alliages.

* Ce constituant, un produit chimique toxique, fait ce produit conforme aux exigences déclarées dans la Section 313 du Titre III de l'Amendements du Superfond et de l'Acte de Réautorisation de 1986 et 40CFR Partie 372. Le seuil de quantité pour ce produit chimique, au-dessous duquel la déclaration des émanations n'est pas exigée, est 25 000 livres.

** Ce constituant ne doit être déclaré que lorsqu'il est sous forme de poussière ou de fumée.

N.B. : Le chrome, plomb et nickel ont été identifiés comme les agents cancérogènes potentiels pour l'homme. Ce matériel est classifié comme n'étant pas dangereux en vertu des Réglementations de l'OSHA.

Matériels de revêtement :

Composant	Numéro de CAS	Pourcentage	OSHA PEL 8-Hr TWA	ACGIH-TLV 8-Hr TWA
			Milligrammes Par Mètre cube	
Silicate de sodium	6834-92-0	26.9	Rien	Rien
Cryolite (comme fluorure)	15096-52-3	51.0	2.5	2.5
Coke de pétrole	64743-05-1	1.8	Rien	Rien
Magnésite	546-93-0	5.1	Rien	Rien
Sable de silice	7631-86-9	3.2	10 %SiO ₂ +2	0.1
Nuisance de feldspath Poussières respirables		2.7	Rien 15 5	Rien



La décomposition de ce revêtement pendant le processus de soudage ne doit pas produire des niveaux des composants ci-dessus en quantités supérieures à la limite d'exposition admissible. Toutefois, l'utilisation dans des zones mal ventilées ou épuisées peut générer des fumées, des vapeurs ou de la poussière, donc utilisez uniquement des respirateurs approuvés (NIOSH).

Les fluorures sont très irritants pour les yeux, le nez et la gorge. Les surexpositions ont été associées à des dommages osseux cumulatifs. L'exposition prolongée à la silice est associée à une maladie pulmonaire appelée silicose. Le degré de danger dépend de la concentration, de la taille et de la durée d'exposition.

Une combustion incomplète peut produire du monoxyde de carbone et / ou du dioxyde de carbone : des gaz inodores et incolores qui sont asphyxiants.

Aucun des composants du revêtement ne sont assujettis aux exigences déclarées dans la Section 313 du Titre III de l'Amendements du Superfond et de l'Acte de Réautorisation de 1986 et 40CFR Partie 372.

Ce produit est classé comme non dangereux en vertu de la réglementation d'OSHA

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

En cas de Contact avec les Yeux

Aucun besoin de premiers secours n'est prévu dans des conditions normales d'utilisation.

Rincer correctement avec de l'eau courante pour éliminer les particules. Consulter un médecin.

En cas d'Inhalation

Aucun besoin de premiers secours n'est prévu dans des conditions normales d'utilisation.

Si les symptômes se développent après l'exposition aux poussières ou aux fumées générées pendant le processus du moulage (par ex. usinage, meulage, sciage, sablage, polissage, bufflage, brasage, soudure, soudage ou découpe thermique), retirez immédiatement la personne de l'exposition. Faire appel à un médecin si les symptômes persistent.

En cas de Contact avec la Peau :

Aucun besoin de premiers secours n'est prévu dans des conditions normales d'utilisation.

Aspirer l'excès des poussières dans le vide. Se laver bien avec du savon et de l'eau. Éviter de souffler des particules dans l'atmosphère. Le contact avec ces catégories d'alliages dans l'état fondu causera des brûlures graves. Faire appel à un médecin.

En cas d'Ingestion :

Aucun besoin de premiers secours n'est prévu dans des conditions normales d'utilisation.

Faire appel à un médecin si de grandes quantités de matériels ont été ingérées.

Principaux Symptômes et Effets, Aigus et Différés

Aucun besoin de premiers secours n'est prévu dans des conditions normales d'utilisation.

Les poussières ou les fumées générées par l'usinage, le meulage, le sciage, le sablage, le polissage, le polissage, le brasage, la soudure, le soudage ou la découpe thermique du moulage peuvent produire des polluants atmosphériques (voir les Sections 8 et 11) qui sont dangereux.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Non applicable

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Les consommables de soudure ne sont pas inflammables. L'arc et les étincelles de soudure peuvent enflammer des matériels inflammables. Ne pas souder en présence de matériels inflammables

Moyens d'Extinction Approprié

Utiliser des méthodes d'extinction appropriées pour lutter contre le feu environnant

Dangers Particuliers Découlant de la Substance

Non applicable

Actions de Protection Spéciales pour les Pompiers

Non applicable

Point d'Eclair : Non Applicable Méthodes

Utilisées : Non Applicable

Limites d'Inflammabilité : LFL : Non Applicable

UFL : Non Applicable

Moyens d'Extinction : Voir Ci-dessous

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie : La forme solide et massive n'est pas combustible dans des conditions normales. Utiliser des méthodes appropriées de lutte contre l'incendie pour les incendies environnants.

Les petits copeaux, les débris fins et les poussières peuvent s'enflammer facilement. Utilisez un jet d'eau grossière sur les morceaux, les débris, etc. Utilisez des agents d'extinction de classe D ou du sable sec sur des fines. **NE PAS** utiliser d'agents halogénés sur les petits copeaux ou des fines. Les nuages de poussière peuvent être explosifs. **ÉVITER LA FORMATION D'UN NUAGE DE POUSSIÈRE.**

Les alliages de métaux fondus peuvent exploser au contact de l'eau. Ils peuvent également réagir violemment avec l'eau, la rouille et certains autres oxydes métalliques (par exemple des oxydes de cuivre, de fer et de plomb).

SECTION 6 : MESURES DE REJET ACCIDENTEL

Précautions Individuelles, Équipement de Protection et Procédures d'Urgence

Aucune mesure spéciale n'est requise.

Précautions pour la Protection de l'Environnement

Non applicable

Méthodes et Matériel de Confinement et de Nettoyage

Non applicable

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions à Prendre pour une Manipulation sécuritaire

Aucune exigence particulière.

Conditions de stockage sécuritaire, y compris toute l'incompatibilité

Aucune exigence particulière pour le stockage.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection respiratoire : S'il y a une exposition au-dessus du PEL ou TLV, en fonction de la source du contaminant atmosphérique, un respirateur approuvé par NIOSH pour les fumées ou les poussières est nécessaire.

Ventilation : Nécessaire si de la poussière ou des fumées ont été créées lors de la manipulation ou du travail de ce matériau.

Échappement : Nécessaire si de la poussière ou des fumées sont créées lors de la manipulation ou du travail de ce matériau. Mécanique

Général : Réduire la poussière ou les fumées dans l'air est comme ci-dessus.

Gants de Protection : Nécessaire pour les opérations sur la fusion, le meulage, la coupe ou le soudage. Sélectionnez une paire de gants approuvés pour l'opération spécifique.

Protection pour les Yeux : Nécessaire pour les opérations sur la fusion, le meulage, la coupe ou le soudage. Une exigence minimale des lunettes de sécurité avec boucliers latéraux pour ces opérations. Les opérations de fusion et de soudage peuvent nécessiter une protection spéciale des yeux, y compris des protections faciales et spécialement un verre teinté et / ou un casque de soudeur. Les opérations de meulage peuvent nécessiter des protections faciales.

Autres Vêtements ou Équipement de Protection : Utilisez du cuir ou des gants de protection en cuir et des vêtements pendant le soudage, ce qui sont aussi nécessaires pour toutes les autres opérations effectuées sur le produit.

Travail / Pratiques d'hygiène : Utilisez des bouchons d'oreille ou des bouchons si le niveau de bruit est supérieur à 90 dB lorsque vous travaillez sur le produit. Évaluez toujours les opérations effectuées sur ce produit conformément à la norme d'OSHA ou aux normes étatiques, locales ou fédérales pertinentes.

Limites d'Exposition Professionnelle

Les poussières ou les fumées générées par usinage, meulage, sciage, sablage, polissage, bufflage, brasage, soudure, soudage ou découpe thermique du moulage peuvent produire des polluants atmosphériques avec les Limites d'Exposition Professionnelle(OELs) suivantes :

Composant	Numéro de CAS	Pourcentage %	OSHA PEL TWA	ACGIH TLV® TWA
			Milligrammes	Par Mètre cube
Aluminium**	7429-90-5	0-20		

Métal & Composés insolubles				
		Poussière	1	1 (R)
		Fumée	5 (R)	1 (R)
Chrome*	7440-47-3	0-2		
			0.	0.2
Cobalt*	7440-48-4	0-3		
			0.	0.02
Cuivre*	7440-50-8	50-100		
		Poussière	1	1
		Fumée	0.	0.2
Fer Oxyde de fer	7439-89-6	0-6		
		Poussière/Fumé	1	5 (R)
Plomb* Métal & Inorganique	7439-92-1	0-11		
		Poussière/Fumé	0.05	0.15
Manganèse*	7439-96-5	0-14		
		Poussière	5	0.020 (R)
		Fumée		0.1 (I)
Composant	Numéro de CAS	Pourcentage %	OSHA PEL	ACGIH TLV® 8-Hr TWA
			Milligrammes Par Mètre	
Nickel*	7440-02-0	0-32		
		Elémental	1	1.5 (I)
		Insoluble	1	0.2 (I)
Niobium	7440-03-1	0-3	Rien d'établi	
Silicium	7440-21-3	0-4		
		Poussière totale	1	
		Respirable	5	
Oxyde d'étain et Composés inorganiques	7440-31-5	0-20		
			0.	0.1
Zinc** Oxyde	7440-66-6	0-42		
		Poussière totale	1	1
		Fumée	5	5
				10
Zirconium	7440-67-7	0-0.5	5	5

Les éléments dont le pourcentage énuméré supérieur à zéro sera présentés dans toutes les catégories d'alliages.

Les éléments dont le pourcentage commençant par zéro ne seraient pas être présentés dans certaines catégories d'alliages.

* Ce constituant, un produit chimique toxique, fait ce produit conforme aux exigences déclarées dans la Section 313 du Titre III de l'Amendements du Superfond et de l'Acte de Réautorisation de 1986 et 40CFR Partie 372. Le seuil de quantité pour ce produit chimique, au-dessous duquel la déclaration des émanations n'est pas exigée, est 25 000 livres.

** Ce constituant ne doit être déclaré que lorsqu'il est sous forme de poussière ou de fumée.

Abréviations des Limites d'Exposition

NE= Rien Établi

ACGIH TLV= Valeur limite de Seuil de la Conférence Américaine des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux®, 2015 Edition

OSHA PEL= Limite de l'Exposition Admissible de l'Administration de Santé et Sécurité Professionnelle

TWA= Moyenne pondérée du temps

STEL= Limite de l'Exposition à terme court



·C= Limite de Plafond

mg/m³= Milligrammes Par Mètre Cube de l'air

R= Fraction respiratoire de particules échantillonnées

I= Fraction Inhalable de particules échantillonnées

Contrôles techniques appropriés

Dans l'état solide, aucune exigence particulière n'est nécessaire. Si des processus tels que l'usinage, le meulage, le sciage, le sablage, le polissage, le bufflage, le brasage, le soudage, la soudure ou la découpe thermique sont utilisés sur la moulage, la ventilation locale serait nécessaire pour maintenir les concentrations des composants dangereux en suspension dans l'air au-dessous des limites d'exposition applicables.

Équipement de protection individuelle

Protection des Yeux

Porter des lunettes de sécurité avec des boucliers latéraux s'il y a un risque d'avoir des particules dans les yeux.

Protection de la Peau

Aucun vêtement de protection chimique n'est exigé. Utiliser des vêtements de protection et des gants appropriés pour l'application, si le matériel est façonné.

Protection de Respiration

Dans l'état solide, aucune exigence particulière n'est nécessaire. Les poussières et fumées en suspension dans l'air peuvent être générées par l'usinage, le meulage, le sciage, le sablage, le polissage, le bufflage, le brasage, la soudure, le soudage ou la découpe thermique du moulage. La protection de la respiration serait nécessaire si les concentrations de ces composants dangereux dépassent les limites d'exposition applicables. Dans ces cas, un respirateur approuvé par le NIOSH doit être sélectionné selon la forme et la concentration des polluants dans l'air.

SECTION9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	Le consommable de soudure consiste en une bande de fils, des baquettes de fils solides avec ou sans un flux à base de noyau ou de revêtement
Odeur	Non applicable
Seuil d'odeur	Non applicable
pH	Non applicable
Point de fusion	1742-2050° F (950-1121° C)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Non applicable
Point d'éclair	Non applicable
Taux d'évaporation	Non applicable
Inflammabilité	Non applicable
Inflammabilité supérieure/inférieure ou limites explosives	Non applicable
Pression de vapeur	Non applicable
Densité de vapeur	Non applicable
Densité relative	Non applicable
Solubilité dans l'eau	Non applicable
Coefficient de partage	Non applicable
Température d'auto-inflammation	Non applicable
Température de décomposition	Non applicable

Viscosité

Non applicable

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Inerte, non réactif

Stabilité chimique

Stable

Possibilité de Réactions dangereuses

Ne pas se produira

Conditions à éviter

Aucune donnée n'est disponible.

Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

Produits de décomposition dangereux

Rien n'est prévu dans des conditions d'utilisation normale.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Ce produit vendu est un article, mais son processus du façonnage peut libérer des substances dangereuses. Des informations sur ces composants sont fournies.

Toxicité aiguë**Cuivre**

L'irritation oculaire et respiratoire peut se produire. Une exposition élevée aux poussières de cuivre peut provoquer des effets gastro-intestinaux dus à l'ingestion orale.

Nickel

Une étude a montré des lésions pulmonaires et des reins sévères après l'exposition aux poudres de nickel de niveau extrêmement élevé.

Corrosion/Irritation cutanée

Rien prévu.

Lésions ou irritation oculaires graves

Rien prévu.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée**Cobalt**

Peut causer des allergies ou des symptômes d'asthme ou des difficultés respiratoires si inhalé. La dermatite allergique de contact peut se produire.

Nickel La dermatite allergique de contact peut se produire.**Mutagenicité des cellules germinales****Nickel**

Les aberrations chromosomiques et les tests in vitro et in vivo ont montré que le nickel est génotoxique (ASTDR)

Cancérogénicité**Aluminium**

Non répertorié par CIRC, NTP ou OSHA

Cobalt

Répertorié par CIRC (peut-être cancérigène pour l'homme-Groupe 2B). Non répertorié par NTP ou OSHA.

Cuivre

Non répertorié par CIRC, NTP ou OSHA

Fer

Non répertorié par CIRC, NTP ou OSHA

Manganèse

Non répertorié par CIRC, NTP ou OSHA

Nickel

Répertorié par CIRC (peut-être cancérigène pour l'homme-Groupe 2BA) et NTP (connu pour être un carcinogène humain). La plus forte preuve de cancérogénicité est pour les formes de nickel sulfuré et la preuve pour les formes oxygénés de nickel est la plus faible. Il n'y a aucune preuve que le nickel métallique est associé au cancer du nez ou du poumon (ASTDR)

Toxicité pour la reproduction

Rien prévu.

Toxicité Unique de l'Exposition de l'Organisme Spécifique**Cuivre**

Quelques études ont montré que le cuivre peut causer la fièvre de fumée de métal, une condition caractérisée par des frissons, la fièvre, la douleur musculaire, les nausées, et les vomissements mais ceux-ci sont limités en nombre et en détails. Des études ont rapporté une irritation de l'appareil respiratoire supérieure, une sensation de goût métallique et des nausées

Nickel

Une étude a montré des lésions pulmonaires et des reins sévères après l'exposition aux poudres de nickel des niveaux extrêmement élevés.


Toxicité Répétée de l'Exposition de l'Organisme Spécifique

- Aluminium** Il y a des preuves que l'aluminium peut s'accumuler dans le corps avec une exposition à long terme. Des changements pulmonaires ont été signalés chez des travailleurs exposés aux poussières d'aluminium de niveau élevé. Certaines études ont indiqué qu'il peut y avoir des effets neurologiques subtils après une exposition à long terme à l'aluminium.
- Cobalt** Des études sur les animaux ont montré des effets respiratoires après l'exposition par inhalation (œdème pulmonaire, diminution de la fonction pulmonaire). Des changements cardiaques transitoires ont également été signalés. Des études ont montré l'asthme et les changements des fonctions pulmonaires chez les ouvriers dans l'industrie de carabine cimentée de tungstène, et le cobalt est considéré comme jouant un rôle significatif dans ces effets bien qu'il ne soit pas la seule substance que ces ouvriers aient été exposés.
- Fer** Une exposition prolongée peut entraîner des dépôts de fer dans le poumon, une condition connue sous le nom de sidérose.
- Manganèse** Des changements inflammatoires dans le poumon ont été observés chez les singes exposés au dioxyde de manganèse par inhalation pendant 10 mois. À l'exposition des niveaux élevés (supérieurs à 5 mg/m³), le manganisme (empoisonnement chronique au manganèse) a été signalé chez les travailleurs. Les symptômes du manganisme incluent la somnolence, la faiblesse dans les jambes, une apparence faciale comme masque, les troubles émotionnels et une démarche spasmodique. Des taux élevés de pneumonie ont également été signalés chez les travailleurs inhalant de grandes quantités de poussière et de fumée de manganèse. Dans certaines études, le manganèse a été associé à des temps de réaction plus longs, la stabilité des mains et la coordination oeil-main. Les effets semblent être plus prononcés avec des expositions à des particules de taille respirable.
- Nickel (oxyde élémentaire et nickel)**
 Les études animales ont montré des changements pulmonaires et l'inflammation.
- Danger d'Aspiration**
 En fonction de sa forme physique, le produit n'est pas prévu comme un danger d'aspiration.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- Toxicité** La toxicité écologique devrait être minime puisque le moulage est un solide avec une faible solubilité dans l'eau.
- Persistance et dégradabilité** Non applicable
- Bioaccumulation** Non applicable
- Mobilité dans le sol** Non applicable
- Destin Environnemental** Non applicable

SECTION 13 : INFORMATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ce produit n'est pas considéré comme des déchets dangereux selon les réglementations américaines de RCRA et canadiennes. Récupérer ou recycler si possible. Disposer selon les réglementations fédérales, étatiques et locales. Les poussières collectées lors des processus du moulage (par ex. usinage, meulage, sciage, sablage, polissage, bufflage, brasage, soudure, soudage ou découpage thermique) peuvent être classées comme déchets dangereux. Consulter les réglementations fédérales, étatiques et locales.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

- Ministère Américain des transports (DOT)** Ce produit n'est pas réglementé.
- Marchandises dangereuses maritimes internationales (IMDG)** Ce produit n'est pas réglementé.
- Transport en vrac conformément à l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Code IBC**
 Ce produit n'est pas réglementé.
- Organisation d'Aviation Civile Internationale/Association du Transport d'Aviation Internationale (OACI/IATA)**
 Ce produit n'est pas réglementé.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Si ce produit est reformulé ou transformé, le statut réglementaire des composants énumérés dans la section de composition de cette feuille peut être modifié. Les informations réglementaires suivantes ne seraient pas être complètes et ne doivent pas être invoquées comme la seule source d'information sur les responsabilités réglementaires.

Administration Professionnelle de la Santé et de la Sécurité

Ce produit est un article vendu. Les poussières ou les fumées générées par l'usinage, le meulage, le sciage, le sablage, le polissage, le bufflage, le brasage, la soudure, le soudage ou la découpe thermique du moulage peuvent produire des polluants atmosphériques qui sont réglementés par l'OSHA.

Inventaires Chimiques de TSCA

Ce produit est un article défini par les réglementations du TSCA, et est exempté des exigences d'Inventaire de TSCA.

Autres Informations Réglementaires

Produit Chimique	CAS #	EINECS	CERCLA RQ (lbs)	Section 313	Catégorie de Seuil de NPRI	California Prop 65
Aluminium (fumée ou poussière)	7429-90-5	231-072-3		313	1A	
Cobalt	7440-48-4	231-158-0		313	1A	Cancérogène
Cuivre	7440-50-8	231-159-6	5,000	313	1A	
Fer	7439-89-6	231-096-4				
Manganèse	7439-96-5	231-105-1		313	1A	
Nickel	7440-02-0	231-111-4	100	313	1A	Cancérogène

CAS- Chemical Abstract Service (Service du produit chimique abusif)- Numéro de Registre

EINECS - European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (Inventaire Européenne des Substances Chimiques Commerciales Existantes)

CERCLA RQ (Quantité Déclarable) - Si une valeur est répertoriée, les émanations de particules, $\leq 100 \mu\text{M}$ de taille, à l'environnement nécessiteraient d'être déclarées selon les articles 102-103 du CERCLA (40 CFR partie 302).

Section 313 - Si le «313» est énuméré, alors peut être conforme aux exigences de déclaration énoncées selon la Section 313 de l'EPCRA (40 CFR partie 372)

Catégorie de Seuil de NPRI (National Pollutant Release Inventory (Inventaire national des émanations de polluants)) - Si 1A ou 1B est énuméré, peut faire l'objet de rapports en vertu de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement, 1999

California Prop 65 - Si l'AVERTISSEMENT est listé : Chez l'État de la Californie, ce produit contient des produits chimiques qui peuvent causer le cancer.

Ces produits ne sont pas censés contenir de substances conforme aux exigences de notification énoncées dans les articles 302 ou 304 de la EPCRA (40 CFR partie 355) ni soumis aux exigences de prévention des émanations accidentelles sous CAA 112 (r) (40 CFR partie 68).

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Cette FDS est destinée à servir de guide pour la manipulation, le stockage et l'utilisation appropriés de ce produit par une personne dûment formée. L'AMPCO METAL S.A. n'est pas responsable de l'utilisation abusive, de la mauvaise manipulation ou du stockage inapproprié de ce matériel par l'utilisateur. Ce produit est exempt de la classification selon la Réglementation de la Communication des Dangers de l'OSHA (CFR 1910.1200) depuis qu'il s'agit d'un article vendu et dans des conditions normales d'utilisation.

Les poussières ou les fumées générées par l'usinage, le meulage, le sciage, le sablage, le polissage, le bufflage, le brasage, la soudure, le soudage ou la découpe thermique du moulage peuvent produire des polluants atmosphériques qui sont dangereux. Pour plus d'information, consulter la Fiche de Données de Sécurité (FDS) de ce produit.

AVERTISSEMENT : Selon l'État de la Californie, ce produit contient des produit(s) chimique(s) qui peuvent causer le cancer.